

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général du 08.12.2021



Commune d'Ependes

Préambule

Madame la Présidente Marlène SCHMID ouvre la séance du mercredi 8 décembre 2021 à 20h00 à la salle communale, dans le respect des règles sanitaires. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1) Appel

27 membres présents, 6 excusés et 2 absents.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021

Monsieur Christian BAVAUD, Municipal, apporte les corrections suivantes au sujet du document susmentionné :

- 1^{ère} page, point 2 (approbation du dernier procès-verbal), dans le paragraphe concernant la rénovation du toit de la grande salle, il manque le "n apostrophe" à "il n'y a pas". De plus, il faut préciser que les travaux d'isolation ont finalement été abandonnés et qu'il n'y a pas eu de nouveau préavis présenté. En soit, seule une partie des travaux a été mise de côté ;
- 2^{ème} page (préavis municipal n°197), par rapport au manque d'eau qui est mentionné au chemin des Garitelles, il s'agit en réalité d'un problème de pression d'eau ;
- Avant dernière page (interventions individuelles), il manque le "z" de Pré Vuaco. Dernier paragraphe, il manque le nom de famille de Madame Carole GLAUSER ;
- Dernière page (premier paragraphe des remerciements), Monsieur Yacine OUGHLIS n'était pas démissionnaire, mais ne s'est pas représenté pour un nouveau mandat. Rectification de la dernière phrase de ce paragraphe : tout au long de cette législature.

Aucune autre correction n'est à signaler et le procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

3) **Nomination de deux scrutateurs pour la séance**

Madame Séverine HENRY et Monsieur Pierre-Henri DEVENOGE.

4) **Assermentation des nouveaux membres**

Madame Martine Marie FAVRE DESPLAND, Monsieur Frédéric GRIN, Madame Shaza IBRAHIM, Monsieur Jacob VOS et Monsieur Simon WEISFLOG sont assermentés. L'effectif du conseil pour la séance est de 32 membres, y compris la Présidente et le Secrétaire. Le prochain conseil sera composé de 40 membres.

5) **Préavis municipal n°2021/01 concernant le budget communal pour l'année 2022**

Madame Carole GLAUSER, Syndique, explique que tout est écrit dans le préavis et que les commentaires ont été joints au compte où il y a des changements particuliers. Elle annonce un excédent de charges de CHF 83'840.-.

Monsieur Sébastien OGUEY donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Il est fait état de l'excédent de charges précité par Madame Carole GLAUSER, lié en particulier aux frais d'administration, aux coûts de transports publics dictés par le canton, aux coûts de réfection du sol de la grande salle, à l'achat d'une benne pour le verre et à la création de l'UAPE. Le budget 2022 tel que présenté apparaît réaliste et prudent. La Commission de gestion recommande au Conseil d'approuver le budget communal pour l'année 2022 tel que présenté dans le préavis.

La parole n'est plus demandée et Madame Marlène SCHMID passe au vote.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2021/01, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2022, tel que présenté par la Municipalité, avec un excédent de charges de CHF 83'840.-.

Ainsi délibéré par 30 oui, 0 avis contraire et 0 abstention.

6) **Préavis municipal n°2021/02 concernant le plafond d'endettement lié aux emprunts et aux cautionnements pour la période 2021-2026.**

Madame Carole GLAUSER explique que ce plafond d'endettement doit être défini en début de chaque législature, pour présentation au Conseil et validation. Les différents projets et idées des 5 prochaines années imaginés ont été mis sur papier. Cela a amené à une projection d'investissement de CHF 5'170'000.- et d'un plafond de risques de cautionnement et autres engagements de CHF 2'580'000.-. Elle précise qu'il s'agit simplement d'un cautionnement et non de liquidités que la Municipalité doit sortir.

Monsieur Sébastien OGUEY donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Le plafond d'endettement correspond à un niveau qualifié d'inquiétant selon l'échelle du canton, vu que le rapport entre ce plafond et le montant des revenus de fonctionnement financiers est de 325%. Il paraît donc déraisonnable et excessif, étant donné que le montant du cautionnement ne doit en principe pas dépasser 50% du plafond d'endettement. La Commission de gestion recommande au Conseil de refuser le préavis.

Madame Carole GLAUSER revient sur ce plafond et rappelle encore une fois qu'il s'agit uniquement d'idées et de projets. Si ces derniers devaient se concrétiser, ils seraient présentés sous forme de préavis au Conseil. Cela ne veut pas dire que les CHF 5'170'000.- seront dépensés si le préavis 2021/02 est accepté. Il s'agit uniquement d'une possibilité. Ce plafond a été fixé en prenant en compte de plusieurs travaux en cours ainsi que de projections de réinvestissement de l'argent encaissé lors de la vente de différentes parcelles, pour un montant de CHF 2'493'000.-. Elle revient sur le souhait de construire une halle dans la zone de Pré Vuacoz, où il reste du terrain. Celle-ci habiterait un ou deux locaux pour la Commune, un local de voirie pour ranger le matériel. Elle permettrait également un éventuel rapprochement avec les communes de Suchy et Belmont, afin de grouper les services. L'idée serait aussi de mettre une partie en location à différentes entreprises artisanales. C'est donc de cela qu'il est fait mention dans le préavis et qui fait augmenter un peu le plafond. Il est aussi fait mention d'un bâtiment pour l'UAPE, car la solution actuelle n'est que provisoire. Cela figure dans le plafond, mais ne veut pas forcément dire que c'est la Commune d'Ependes qui fera seule ces travaux, il y aurait également Belmont et Suchy. Aucune démarche n'a été entreprise à ce jour, hormis l'estimation du coût d'une UAPE. D'autres imprévus ont également été intégrés à ce plafond. Madame Carole GLAUSER explique aussi que ces différents bâtiments peuvent rapporter de l'argent à la Commune et que si la halle de Pré Vuacoz venait à être construite, elle pourrait presque s'auto-financer. Les communes voisines de la même importance qu'Ependes ont des plafonds d'endettement supérieurs au nôtre et ils ont été acceptés. Le plafond de la précédente législature était particulièrement bas, car la Commune n'avait pas projeté de faire beaucoup de choses. De plus, toutes les ventes de terrains ont été réalisées au cours de la législature 2016-2021.

Monsieur Serge PASCHOUD demande quelle est la conséquence si ce préavis est refusé.

Madame Carole GLAUSER répond que si tel est le cas, le Conseil devra se réunir à nouveau au mois de janvier 2022, car le plafond d'endettement doit être fixé dans les 6 premiers mois de la législature. En plus de la décision du Conseil, une procédure auprès du Conseil d'Etat devrait être entreprise, pour leur demander leur avis et avoir une réponse positive ou négative. Cela est faisable mais complique nettement les choses.

Monsieur Sylvain HOMBERGER comprend la crainte de la Commission de gestion, mais cette réflexion n'est d'après lui pas censée sur le long terme. Aujourd'hui tout le monde se plaint que les communes ont peu d'autonomie, mais justement, ce plafond d'endettement est une certaine liberté donnée et il faut en profiter. Accepter ce préavis ne rime pas avec donner carte blanche à la Municipalité pour dépenser cette somme. Il pense qu'il faut adopter ce préavis, car en cours de route il est compliqué de faire des changements. Il s'agit-là de projets qui vont rapporter à la Commune et peu de risques sont pris.

Monsieur Alexandre MISCHLER pense qu'on ne peut pas à la fois demander à une Municipalité de se projeter dans l'avenir et d'avoir un peu d'avance et dès qu'elle le fait, la bloquer. D'autant plus que les possibilités de pouvoir accepter ou refuser seront données en temps voulu. Le montant paraît important, mais il est le résultat des réflexions effectuées par la Municipalité au sujet des différents projets.

Monsieur Philippe WALTER demande quelle est l'influence sur le côté fiscal au niveau du temps d'imposition et de la péréquation fiscale.

Madame Carole GLAUSER répond que cela ne change rien et ne rentre pas en ligne de compte au niveau de la péréquation fiscale. Elle pense que cela ne change rien non plus au niveau fiscal. Elle rappelle que la Municipalité ne demande pas au Conseil de signer un chèque en blanc. Elle mentionne également le problème de la distribution de l'eau qui fait gonfler cette projection. A la longue, les différents travaux vont nous faire économiser de l'argent, voire en rapporter.

La parole n'est plus demandée et Madame Marlène SCHMID passe au vote.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2021/02, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

D'autoriser la Municipalité à fixer les plafonds suivants pour la législature 2021-2026 :

Article 1 : plafond d'endettement lié aux emprunts : CHF 5'170'000.- ;

Ainsi délibéré par 20 oui, 6 avis contraires et 4 abstentions.

Article 2 : plafond de risques pour cautionnement et autres engagements : CHF 2'580'000.- :

Ainsi délibéré par 18 oui, 3 avis contraires et 9 abstentions.

7) Préavis municipal n°2021/03 concernant les autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, durant la législature 2021-2026

Madame Carole GLAUSER explique que cela fait partie des préavis qui doivent passer en début de législature. Ce préavis est une autorisation générale pour un montant de CHF 25'000.-, au cas où la Municipalité doit réaliser quelque chose dans l'urgence et de ce fait, ne pas perdre de temps en faisant des préavis pour validation au Conseil.

Monsieur Sébastien OGUEY donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Cette autorisation est nécessaire pour que la Municipalité puisse travailler avec efficacité. Les montants proposés de CHF 25'000.- paraissent appropriés. La Commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée et Madame Marlène SCHMID passe au vote.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2021/03, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité, d'une manière générale et pour toute la durée de la législature 2021-2026, à procéder à des acquisitions et à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de société immobilières jusqu'à concurrence de CHF 25'000.- par cas, charges éventuelles comprises.

Article 2 : d'autoriser la Municipalité, de manière générale, pour toute la durée de la législature 2021-2026, à procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières pour un montant maximum global de CHF 25'000.-, montant qu'elle peut dégager en une ou plusieurs fois.
Un crédit de CHF 25'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité, de manière générale, pour toute la durée de la législature 2021-2026, à procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 25'000.- par cas.

Ainsi délibéré par 30 oui, 0 avis contraire et 0 abstention.

8) **Préavis municipal n°2021/04 concernant les autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026**

Madame Carole GLAUSER explique qu'il s'agit d'autoriser à la Municipalité à plaider dans les procédures dont la valeur ne dépasse pas ou est égale à CHF 10'000.-, donc dans le cadre de petits litiges au niveau de la Commune.

Monsieur Sébastien OGUEY donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Les autorisations générales de plaider présentées dans ce préavis paraissent nécessaires au bon fonctionnement de notre commune. La limite de CHF 10'000.- proposée par la Municipalité est tout à fait correcte. La Commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée et Madame Marlène SCHMID passe au vote.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2021/04, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'octroyer à la Municipalité de bénéficier d'une autorisation générale de plaider ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à plaider dans les seules procédures dont la valeur litigieuse est inférieure ou égale à CHF 10'000.- ;

Article 3 : que les présentes autorisations sont valables pour toute la durée de la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré par 30 oui, 0 avis contraire et 0 abstention.

9) Préavis municipal n°2021/05 concernant la compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles

Madame Carole GLAUSER explique que si ce préavis est accepté, la Municipalité peut engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles fixées à CHF 30'000.- par poste et par an. C'est donc uniquement en cas d'urgence.

Monsieur Sébastien OGUEY donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Le montant de CHF 30'000.- proposé pour permettre à la Municipalité d'engager des dépenses et fonctionnement, imprévisibles et exceptionnelles paraît adéquat. La Commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée et Madame Marlène SCHMID passe au vote.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2021/05, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

D'accorder à la Municipalité la compétence financière, pour la législature 2021-2026, d'engager les dépenses de fonctionnement, imprévisibles et exceptionnelles, fixées à CHF 30'000.-, par poste du budget et par an.

Ainsi délibéré par 30 oui, 0 avis contraire et 0 abstention.

10) Préavis municipal n°2021/06 concernant l'élaboration du Plan Directeur de Distribution de l'Eau potable (PPDE) et du Manuel d'Assurance Qualité (MAQ) – manuel d'autocontrôle

Monsieur Rémy PERRIN explique que ce PPDE ne concerne pas seulement les conduites à l'intérieur du village, mais aussi le réservoir. D'ici deux à trois ans, on saura si le réservoir pourra être gardé ou pas. Les conduites du village sont assez aux normes. L'année prochaine, avec l'arrivée de Belmont, nous aurons les normes incendie et ECA. Notre réseau est plutôt bon, mais le point litigieux sera le réservoir. La Municipalité tient à garder nos sources, qui nous donnent 150 mètres cubes par jour. L'intégralité de ce volume est reversée au ruisseau depuis une année. La consommation actuelle du village est comprise entre 130 et 150 mètres cubes par jour. On aurait de ce fait assez d'eau avec nos propres sources. Ce PPDE va nous indiquer si nous pouvons ou non garder celles-ci. Une somme importante a été prévue au plafond d'endettement pour ce faire, car récupérer l'eau coûte cher. La Municipalité veut travailler pour essayer de récupérer ces eaux et avoir de la qualité dans les années à venir.

Madame Séverine HENRY donne lecture du rapport de la Commission de gestion. L'élaboration du PPDE et du MAQ vient en complément de l'information du réseau d'eau qui faisait l'objet du préavis n°164 du 31.10.2017. Cela permet de mettre notre réseau en conformité réglementaire et de mieux planifier les futurs aménagements. La Commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée et Madame Marlène SCHMID passe au vote.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2021/06, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à l'élaboration du Plan Directeur de l'Eau et du Manuel d'Assurance Qualité pour un montant CHF 35'000.- ;

Article 2 : de lui autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante ;

Article 3 : d'accepter l'amortissement du montant de CHF 35'000.- sur 10 ans, sur le compte 91419.5.

Ainsi délibéré par 30 oui, 0 avis contraire et 0 abstention.

11) Préavis municipal n°2021/07 concernant la promesse de vente d'une partie de la parcelle n°407 de 2'700 mètres carrés à la société Loca-Service SA

Christian BAVAUD explique que la Municipalité a eu contact avec la société susmentionnée, qui s'est occupée de l'échafaudage des travaux de rénovation du toit de la grande salle. Tout s'est bien déroulé et il s'agit d'une PME familiale et sérieuse. La topologie du sol de la parcelle se prête bien à leurs besoins. Cette construction aura pour but le stockage de matériel, avec une partie comprenant des bureaux. Cela laisserait aussi de la place pour réaliser un projet de bonne envergure, avec aussi l'intention de mettre le solde de la parcelle en droit de superficie, si cela accepté. Ensuite, la réalisation de cette zone aura été bouclée avec succès et il s'agit d'une excellente opération pour la commune.

Madame Séverine HENRY donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Cette vente est assortie de l'obligation pour la société Loca-Service Sàrl d'avoir son siège social à Ependes, amenant un revenu sur le long-terme en plus de l'apport immédiat de la vente. La Commission souligne toutefois qu'il est essentiel que le contrat de vente soit explicite quant aux modalités de revente ou location à une ou des entreprises tierces et que la réalisation du projet corresponde bien à la mise à l'enquête. La Commission estime que les nuisances liées au trafic devraient être limitées au vu du nombre d'employés, soit une vingtaine. La Commission recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.

Monsieur Christian BAVAUD apporte une précision en expliquant que selon les négociations, le siège social de la société sera à Ependes. Cependant, s'ils décidaient un jour de revendre, nous ne pouvons rien imposer sur ce qu'ils vont faire du site.

Monsieur Sébastien OGUEY ajoute qu'on peut mettre des clauses de revente dans un contrat, qui peuvent s'avérer contraignantes.

Monsieur Christian BAVAUD en prend note pour la suite.

La parole n'est plus demandée et Madame Marlène SCHMID passe au vote.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2021/07, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

D'octroyer une promesse de vente, à la société Loca-Service Sàrl, pour une surface de 2'700 mètres carrés, de la parcelle n°407, au prix de CHF 220.- le mètre carré, soit un montant total de CHF 594'000.-.

Ainsi délibéré par 29 oui, 1 abstention et 0 avis contraire.

12) **Communications de la Municipalité**

Madame Carole GLAUSER informe que la distribution des sapins se fera le 15 décembre 2021, avec la présence du Père-Noël. Elle remercie infiniment tous les membres du Conseil pour l'acceptation des différents préavis. Remerciements adressés également à Mesdames Arlette SUNIER, Boursière, et Jacqueline COLLET, Secrétaire, pour leur précieuse aide. Ses remerciements vont également à toutes les personnes qui aident et donnent du temps à la Commune. Elle remercie aussi tous ses collègues de la Municipalité pour leur efficacité et particulièrement Messieurs Marco COSTANTINI et Nicolas PONCET, qui ont rapidement pris leurs marques et qui ont permis de retrouver un effectif complet. Madame Carole GLAUSER souhaite de joyeuses Fêtes de fin d'année à tout le monde. Le traditionnel apéro de fin de séance est malheureusement annulé en raison de la situation sanitaire et du pass Covid obligatoire.

Monsieur Christian BAVAUD remercie les surveillants de la déchetterie et donne des informations sur les fermetures et repas de fin d'année. Il souhaite également d'excellentes Fêtes à tous.

Madame Carole GLAUSER propose la date du mercredi 15 juin 2022 à 20h00 pour la prochaine séance du Conseil.

13) **Interventions individuelles**

Monsieur Frédéric GRIN fait remarquer que la façade de l'église, côté buvette du foot, est remplie de fientes d'oiseau et demande si des travaux de peinture ou de nettoyages seraient envisageables.

Madame Carole GLAUSER en prend bonne note et propose de commencer par la nettoyer et de voir le résultat.

Madame Anne-Marie BLASER demande la différence entre les points 353 "Eglise" et 58 "Temples et cultes" qui figurent au budget 2022.

Madame Arlette SUNIER explique qu'il s'agit du bâtiment de l'église pour le point 353 et de l'organisation intérieure pour le 58.

Monsieur Jimmy BLASER indique qu'il serait important d'ouvrir les toilettes de la grande salle lorsqu'il y a un culte.

Monsieur Marco COSTANTINI, Municipal, explique que les toilettes ont été ouvertes en novembre lors du dernier culte et que Madame Lise MILLIoud a été avisée à ce sujet. Il s'agit cependant uniquement des toilettes pour personnes à mobilité réduite du rez-de-chaussée et elles seront toujours accessibles dorénavant.

Madame Anne-Lise GONIN fait une demande par rapport aux suppressions des réunions et spectacles de Noël dans les classes de l'école en lien avec la pandémie et souhaite savoir si la Municipalité est au courant d'autres choses qui viendraient à être supprimées.

Madame Carole GLAUSER indique que les nouvelles directives arrivent toujours les vendredis.

Monsieur Marco COSTANTINI explique que les informations vont lui parvenir et que les nouvelles décisions sont extrêmement complexes. Il propose dès lors de transmettre les informations aux personnes en contact avec les élèves ainsi que de regarder directement avec la paroisse pour savoir ce qu'il en est.

Madame Marlène SCHMID indique qu'une liste est à disposition en fin de séance pour les personnes qui souhaiteraient recevoir à l'avenir les documents du Conseil par courriel.

Madame Carole GLAUSER remercie Madame Marie-Noëlle GRIN ainsi que les personnes qui l'ont aidée à organiser l'opération "Coup de balai" du mois de septembre. Cela a été un succès et plus de 20 kilos de plastique notamment ont été ramassés. Cette journée sera réitérée en 2022.

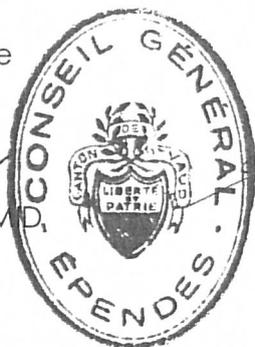
Madame Marlène SCHMID remercie les Conseillers, la Commission de gestion, la Commission permanente, le Bureau de vote ainsi que le Secrétaire pour leur travail tout au long de l'année. Elle souhaite bonne santé à tous pour l'année à venir. Elle espère pouvoir mettre en place la traditionnelle verrée du 1^{er} janvier, mais ne sait pas actuellement si cela sera envisageable en raison du Covid. L'information sera publiée au pilier public autour du 20.12. Elle remercie la famille GONIN pour la mise à disposition de leur place.

La parole n'est plus demandée et Madame la Présidente Marlène SCHMID clôt la séance à 21h10.

Au nom du Conseil Général :

La Présidente
M. Schmid
Marlen SCHMID

Le Secrétaire
J. Wyss
Julien WYSS

The seal is oval-shaped with a double border. The outer border contains the text "CONSEIL GÉNÉRAL" at the top and "EMMENTAL" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures holding a banner that reads "LIBERTÉ PATRIE".